

A Grenoble, le 22 Mars 2019

Communiqué de presse :**Paiement en espèces des loyers : les dirigeants de La Poste sont vraiment de mauvaise foi ! ! ! !**

Pour le paiement en espèces des factures, La Poste applique des frais qui sont à la charge des usagers et le plus souvent, appliqués sur des sommes modestes.

Il arrive fréquemment que ces personnes n'arrivant pas à boucler les fins de mois, ne peuvent décentement pas se faire prélever (sous peine de frais de rejet) payent alors leur loyer en plusieurs fois. Ils payent donc autant de fois les frais.

Quant à l'émission de virement, il est valable si ces personnes ne sont pas à découvert...

La Poste dans les médias renvoie la balle à l'OPAC alors qu'il n'y a aucune transparence sur ces frais appliqués (**6 euros par opération**), que ce soit vis-à-vis des usagers concernés et vis-à-vis du personnel de la Poste. **Seraient-ils complices pour voler les pauvres?**

De plus, depuis quelques semaines, la direction de La Poste a renforcé les contrôles pour ces opérations en espèces : description de la pièce d'identité du payeur qui a doit être le titulaire de la facture (ex : si la facture est au nom de Monsieur, Madame ne peut pas payer sans procuration), le pays de résidence et de naissance doivent être systématiquement notés par le guichetier.

La direction de La Poste affirme que c'est pour lutter contre le blanchiment d'argent sale.

Pour SUD PTT, c'est intolérable et contraire aux valeurs de service public, La Poste ne peut pas prétendre être une banque citoyenne en stigmatisant et en excluant toujours plus une population fragile et précaire.

